

Budget 2020

Vote du budget primitif 2020

Cet article aurait dû paraître dans le précédent numéro de l'Info mais les circonstances nous ont amenés à décaler sa publication. Il s'agit des orientations qui ont été votées préalablement à la crise sanitaire que nous connaissons et qui pourrait induire certains ajustements d'ici la fin d'année, s'ils s'avéraient nécessaires.

Conformément aux dispositions des articles L 2312-1 à L 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de Saint-Brice-Courcelles a adopté le Budget Primitif de la commune pour l'année 2020 lors de sa séance du 10 mars 2020. La séance du Conseil Municipal avait été précédée de deux autres réunions dédiées à l'analyse de ce budget :

- Le débat d'orientations budgétaires, avait eu lieu le 11 février 2020. Il a permis d'informer les élus municipaux sur le résultat de l'année 2019 et d'échanger avec eux sur les orientations à donner au budget 2020 du point de vue des recettes et des dépenses prévisionnelles.

- Une commission plénière a eu lieu le 03 mars 2020 au cours de laquelle les élus ont pu débattre sur le détail des recettes et des dépenses prévues pour l'année 2020.

La clôture de l'exercice comptable 2019

Le vote du budget 2020 n'a pas été précédé du vote formel du compte administratif pour l'année 2019, qui doit intervenir cette année, vu le contexte, avant le 31 juillet 2020. Les dépenses et les recettes réelles de 2019 étaient toutefois connues avec précision avant le vote du budget. Le total des dépenses de fonctionnement constatées pour l'exercice 2019 représentait 85% des estimations du budget 2019. Les recettes de fonctionnement constatées représentaient quant à elles 104% des recettes prévisionnelles.

Le résultat cumulé de l'exercice 2019 a fait l'objet d'une reprise anticipée dans le cadre de la définition du budget 2020 de

la manière suivante :

- affectation en réserves du montant nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2019 : 0,00 €
- affectation en investissement du solde de la section d'investissement : 1 735 471,67 €
- report de l'excédent, en recettes de fonctionnement : 5 925 285,44 €

Ces montants intégrés dans les recettes du budget de fonctionnement et d'investissement 2020 assurent l'autofinancement d'une partie des dépenses d'investissement prévues en 2020.

Le budget 2020 : la section de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement pour 2020

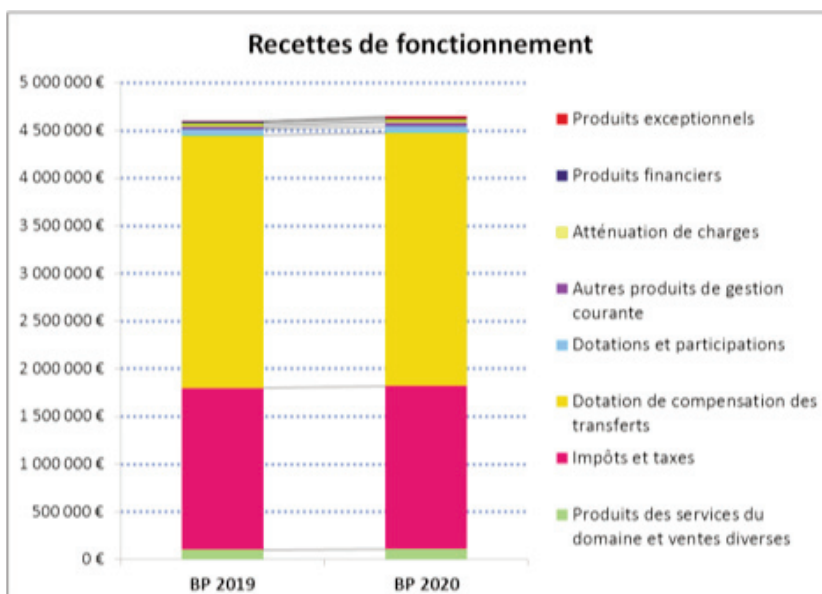
Une stabilité des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles prévisionnelles de la commune pour l'exercice 2020 s'établissent à 4 652 610,00 € contre 4 616 899,00 € au budget primitif 2019, soit une légère hausse de 0,8% par rapport à l'année 2019.

Les recettes prévisionnelles se répartissent comme sur le graphique ci-contre.

Un maintien des taux de fiscalité directe

La constitution au 1er janvier 2017 du Grand Reims avait amené des modifications en matière de fiscalité pour les communes membres. Le principe néanmoins retenu dans le cadre de la fusion pour la constitution du Grand Reims était la neutralité fiscale pour les contribuables et financière pour les communes. Elle avait ainsi procédé à la baisse des taux d'imposition communaux en 2017 afin que les contribuables ne soient pas impactés par cette modification de l'intercommunalité qui de son côté voyait ses taux augmenter. Le conseil municipal fidèle à la politique qu'il conduit depuis de nombreuses années a maintenu les taux ainsi obtenus sans augmentation pour 2020.



	TAUX 2020
Taxe d'habitation	Pas de vote, reprise du taux de 2019 selon la loi de finances : 11,82%
Taxe sur le foncier bâti	16,39%
Taxe sur le foncier non bâti	27,65%

Ainsi, hormis cette baisse des taux de 2017, transparente pour le contribuable bricorcellien, les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis 2003. L'application de ces taux aux bases d'imposition connues pour 2020, amène pour la commune une recette estimée à 1 669 252 €.

Un maintien de l'attribution de compensation de la communauté urbaine

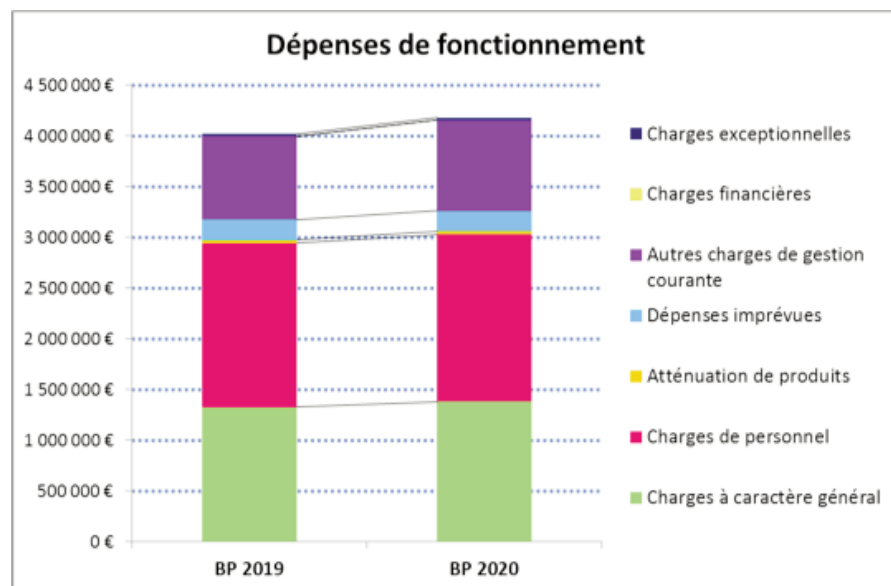
Ce montant correspond à l'attribution historique de Reims Métropole perçue avant le passage en communauté urbaine diminuée des charges transférées pour les compétences voirie et zones d'activités économiques et augmentée de la recette de neutralité fiscale établie en 2017 et des charges restituées en 2019 pour la compétence fourrière. Le montant

de 2 473 435 € perçu en 2019 est reconduit pour 2020. La commune bénéficie également d'une dotation de solidarité du Grand Reims dont le montant a été estimé à 181 607 € (montant légèrement à la hausse pour intégrer les effets de la fin de la garantie du reversement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Les dépenses de fonctionnement pour 2020

Des dépenses de fonctionnement qui augmentent légèrement

Les dépenses de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement et opérations d'ordre, s'établissent à 4 182 747 euros en 2020, elles augmentent de 3,9% par rapport à celles inscrites au BP 2019.



Une augmentation de 3,9% des dépenses de fonctionnement

Cette augmentation globale s'explique par plusieurs facteurs :

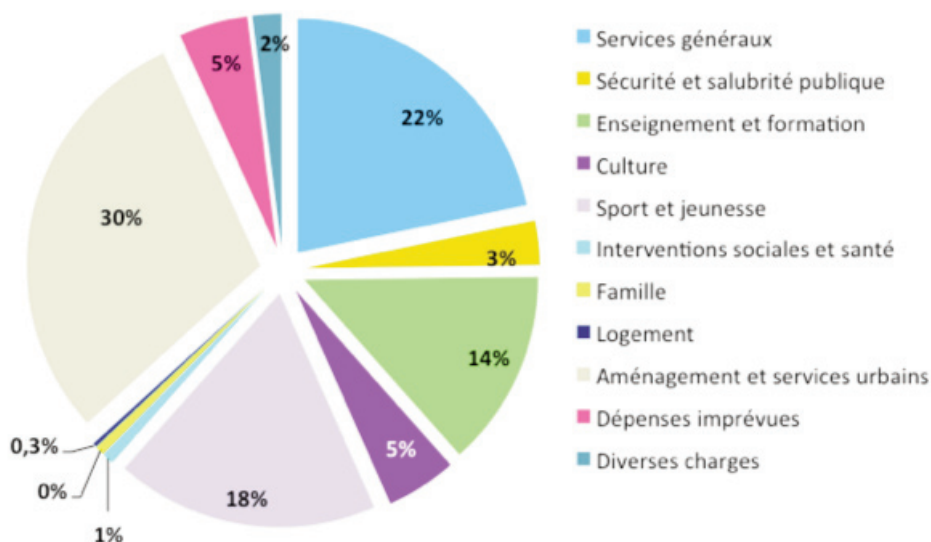
- Une augmentation des charges à caractère général de l'ordre de 3,6% pour prendre en compte la réalisation de prestations ponctuelles (archivage, démarche de promotion de la qualité de vie au travail) et l'externalisation de certaines prestations de nettoyage des locaux.
- Une augmentation du budget du personnel, de l'ordre de 1,5% (prise en compte du glissement viellissement technicité, d'un nouveau recrutement ou de remplacements d'agents en congé de maladie)
- Une augmentation de 8,6% des autres charges de gestion courante, liée à la hausse de la subvention pour la caisse des écoles (étant donné les différents séjours scolaires qui étaient prévus cette année dont la classe de neige) et celle versée au CCAS (hausse du nombre

d'aides sur 2019 suite à la baisse constatée en 2018).

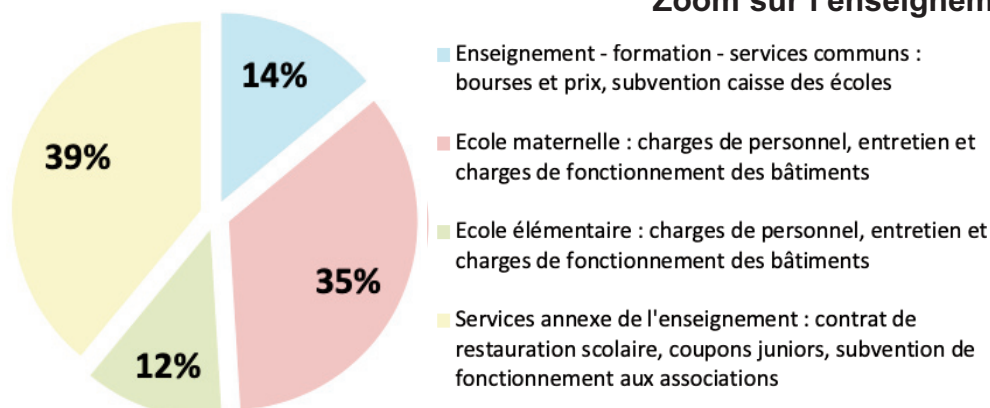
La répartition par domaine de compétence

Les dépenses de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement et hors dotation aux amortissements se répartissent selon différents domaines de compétence, comme présenté sur le graphique ci-contre.

Les principales dépenses concernent les services généraux, l'enseignement, le sport et la jeunesse ainsi que les aménagements et services urbains.



Zoom sur l'enseignement et la formation



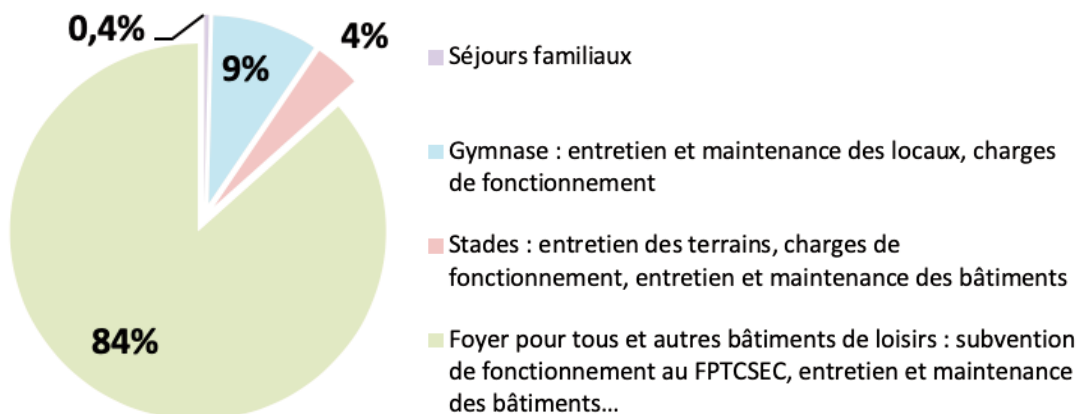
Ce domaine représente en fonctionnement de l'ordre de 570 000 euros dont les dépenses sont réparties en 4 sous-domaines (services communs, école maternelle, école élémentaire, services annexes), tels que représentés ci-contre.

Les dépenses concernent les charges de fonctionnement des bâtiments dédiés à l'enseignement et la restauration scolaire (203 900 euros hors fluides) et les charges de personnel pour les ATSEM des écoles

maternelles et le personnel d'entretien des locaux de l'école élémentaire ainsi que le service de la restauration scolaire et de la pause méridienne (227 400,00 euros). Elles comprennent également la subvention de la commune à la caisse des écoles (63 768,00 €) ainsi que les subventions des autres associations en lien avec la vie sociale de la commune (60 000 €).

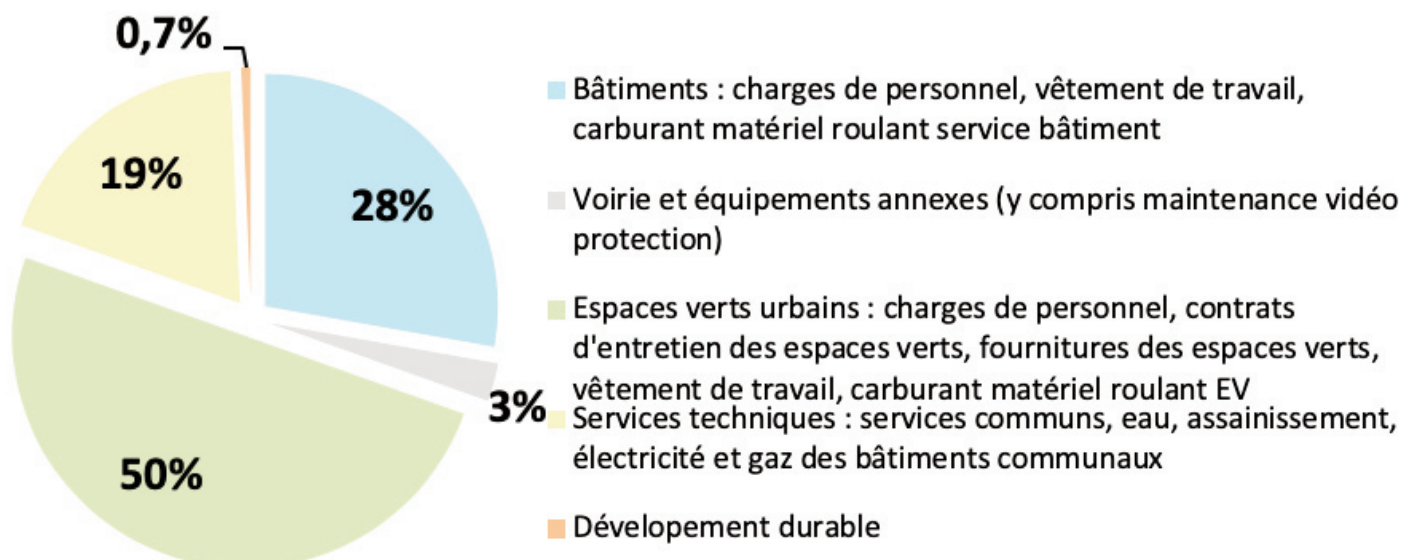
Zoom sur le sport et la jeunesse

Les dépenses de ce champ de compétence s'élèvent à plus de 760 000 euros. 84% d'entre elles concernent le centre social (provision pour les subventions communales et dépenses d'entretien et de maintenance du bâtiment) et les autres bâtiments dédiés aux associations de loisirs. Le reste des dépenses concernent le fonctionnement du gymnase et du stade.



Zoom sur l'aménagement et les services urbains

Les dépenses de ce domaine s'élèvent à 1 253 000 euros et concernent essentiellement les charges de personnel des services techniques de la commune (630 500 euros), les dépenses concernant les fluides des bâtiments communaux (210 000 €) ainsi que les dépenses nécessaires à l'entretien des espaces publics de la commune (propreté, contrats d'entretien, fournitures...).



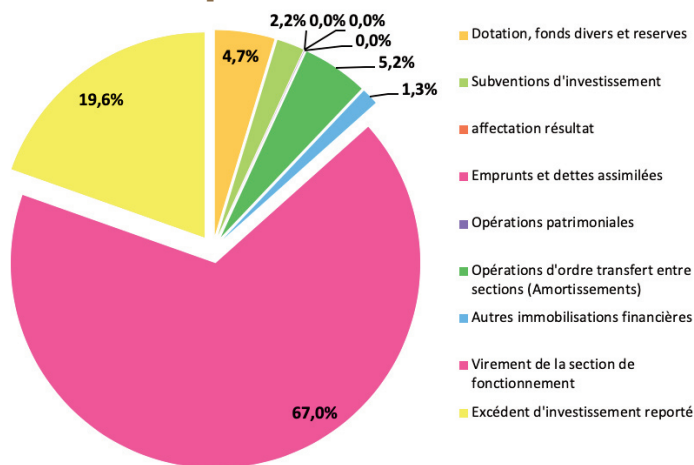
Le budget 2020 : La section d'investissement

Les principales recettes d'investissement pour 2019

Un autofinancement suffisant permettant de ne pas recourir à l'emprunt

Les recettes et dépenses de fonctionnement ainsi estimées permettent de dégager un autofinancement annuel de 448 000 euros, auquel s'ajoute l'excédent de la section d'investissement de 2019 (1 735 471 €) et le report de l'excédent cumulé de fonctionnement de l'année 2019 (5 925 285 €).

Cet autofinancement total permet de financer une grande partie des investissements programmés par la commune. Elle finance ainsi ses opérations d'investissement sans recourir à l'emprunt et ce depuis 2011 (année de clôture du dernier emprunt contracté par la commune).

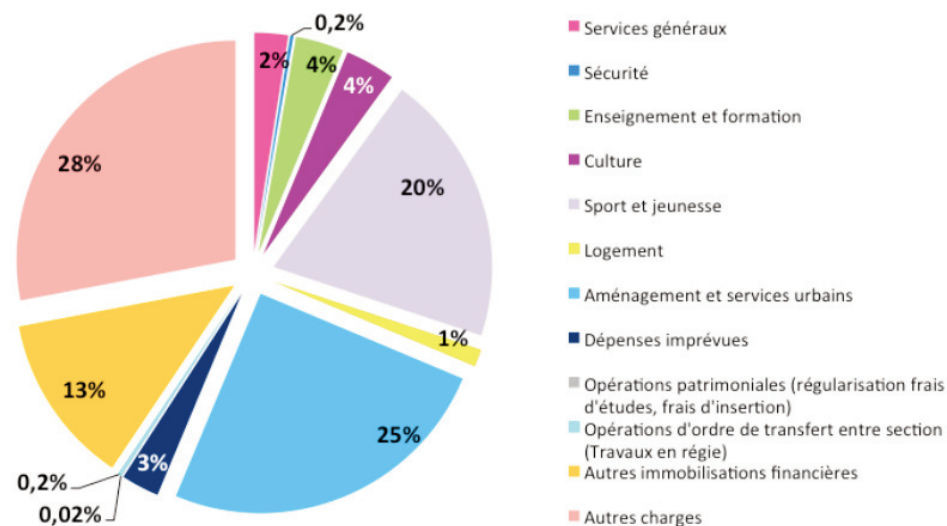


Des recettes externes qui représentent 8,2 % des recettes d'investissement

Les recettes externes d'investissement sont estimées à 725 000 euros environ. Elles comprennent essentiellement le fonds de compensation de la TVA estimé à 417 000 euros et les subventions du conseil départemental, du conseil régional et du Grand Reims pour les différentes opérations d'investissement non encore soldées pour 191 000 euros (réhabilitation du complexe sportif, travaux d'aménagement de l'école maternelle et de la médiathèque). Y est également intégrée une dotation du Grand Reims suite au transfert de la compétence voirie.

Les dépenses d'investissement prévues au budget 2020

La section d'investissement s'équilibre à 8 858 065,00 euros, y compris les restes à réaliser de l'année 2019 (622 093,58 euros) et les opérations patrimoniales et d'ordre de transfert entre section (amortissement des immobilisations et travaux en régie).



La répartition par domaine de compétence

Les dépenses d'investissement prévues au budget 2020 (y compris les restes à réaliser) se répartissent selon différents champs de compétence, tels que présentés sur le graphique ci-dessous. Les principales interventions de la commune au titre des nouveaux investissements 2020 concernent l'aménagement et les services urbains (2 080 500 euros), et le sport et la jeunesse (1 647 600 euros). Les autres charges correspondent notamment à des enveloppes mobilisables pour des projets non définis à ce jour.

Zoom sur l'enseignement et la formation

Zoom sur le sport et la jeunesse : 1 647 600,00 € (nouveaux crédits)

Une enveloppe de 112 850 € a été réservée pour différents aménagements au sein du complexe sportif (éclairage LED, changement de la grande porte de la salle parquet) et le renouvellement de divers équipements (tapis, cheval d'arçon...)

La commune poursuit le choix de l'aménagement d'un terrain de football synthétique en lieu et place de l'actuel terrain d'honneur. Cela représenterait un investissement d'environ 1 029 600 €, réalisation des massifs drainants comprise.

L'aménagement d'un auvent permettant de couvrir le plus petit des terrains du boulodrome a également été prévu pour un montant total de 200 000 €.

Une enveloppe de 201 600 euros a aussi été réservée pour l'extension de la pumtrack, aujourd'hui largement fréquentée. Ce sont donc deux nouvelles pistes, une verte et une noire qui sont programmées pour permettre la pratique de tous dans les meilleures conditions possibles. Ces travaux seront complétés par des travaux d'aménagement paysager du site pour lesquels une enveloppe de 50 000 € a été prévue.

Enfin quelques travaux sont prévus dans les bâtiments réservés aux associations, comme la rénovation des sols au sous-sol du centre social pour 18 000 euros environ.

Zoom sur l'aménagement et les services urbains : 2 080 500 € (nouveaux crédits)

Ce poste de dépenses concerne des travaux d'aménagement, des plantations et des équipements pour le service espaces verts pour 491 000 euros environ : la prolongation du chemin des Viviers, le réaménagement du chemin et des aménagements paysagers dans le parc des bords de Vesle, l'aménagement du jardin rue Paul Millot, l'aménagement de la contre allée de la rue Pasteur (traversière), divers aménagements prévus dans le cadre du label villes et villages fleuris (arboretum, nichoirs, osiers tressés). Une enveloppe de 100 000 € a été inscrite au budget pour l'aménagement d'un parking sur une parcelle que la commune a préemptée sur la rue Pasteur (y compris la démolition du bâti existant).

Un montant de 113 000 € a également été prévu pour l'achat

de nouveaux matériels pour les services techniques, y compris l'achat d'un nettoyeur haute pression et le remplacement de deux véhicules de service.

Une somme de 32 000 € a été prévue pour l'extension du système de vidéoprotection de la commune afin de couvrir de nouveaux secteurs et notamment l'entrée de ville au niveau de l'île du Moulin de l'Archevêque (y compris nouvelles liaisons radio). Le renouvellement des motifs d'illuminations de Noël sera poursuivi, 12 000 euros y seront consacrés.

Le reste de l'enveloppe comprend enfin les crédits nécessaires pour le paiement des acquisitions foncières non encore réglées, ainsi qu'une provision pour de nouvelles acquisitions sur le territoire de la commune.